

Paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Dépenses de fonction pour les titulaires d'un emploi supérieur Nom du titulaire : Sébastien Gagnon

Fonction de la personne : Vice-président des acquisitions spécialisées

Description de la dépense	Date	Coût
Dîner de travail (Rencontre Trois-Rivières)	10 septembre 2021	44,05\$
Dîner de travail (Rencontre avec PDG – Séance de travail)	14 octobre 2021	29,48 \$
Déjeuner de travail – Manon Tremblay	25 octobre 2021	18,04 \$
Colloque CORIM (Frais d'inscription)	18 novembre 2021	40,00\$
Dîner de travail (Luc Desbiens, Marie Thibault)	1er décembre 2021	54,86\$